

FMI : Le Burundi éligible à l'effacement de la dette des pays pauvres

Source AFPLe Burundi va pouvoir bénéficier du mécanisme d'effacement de la dette réservé aux pays pauvres très endettés, a annoncé jeudi le Fonds monétaire international. Le Burundi devient le 24e pays à remplir toutes les conditions nécessaires, a précisé le FMI dans un communiqué diffusé à Washington. Les deux tiers de la population de ce pays de la région des grands lacs africains vit sous le seuil de pauvreté. Le Togo, qui avait bénéficié de la même mesure en novembre, a vu le Club de Paris annuler 22 millions de dollars de sa dette mercredi. L'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) a été lancée en 1996 par la Banque mondiale et le FMI pour encadrer l'effort d'effacement de la dette des pays les plus démunis.